



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

3DS – avenir des DIR

Rappel du seul épisode précédent

Reunion 11 mars – revue des missions - Infrastructures et services de transports (IST) - Feat. Guillaume Leforestier – SG MTECT

Pitch de l'épisode 1 :

- Des politiques nationales fragmentées sur l'autel du dogme de la différenciation territoriale
- Un réseau routier national bradé
- Des directions régionales du ministère de l'Ecologie (DREAL) vidées de leur substance
- Des opérateurs placées sous tutelle préfectorale ou dont la gouvernance est fortement modifiée (OFB, CEREMA)

Questions de la critique / réponse du réalisateur :

- la communication officielle des réseaux transférables ?

TOUTES LES PLACES SONT A VENDRE, PLACEMENT LIBRE

- l'engagement à disposer d'ici fin mars de la synthèse des demandes des collectivités ?

SORTIE EN SALLE RETARDEE SINE DIE

- la mise en place d'une négociation d'un projet de protocole national type ?

LES SCENARISTES ONT PERDU LE SCRIPT

- un engagement sur une sanctuarisation des effectifs des DIR ?

INTERMITTENCE ET MAUVAIS SPECTACLE

Sortie en salle de l'épisode 2 :

A 15 jours de la déclaration d'intention des collectivités, les co-auteurs du drama :

Ont-ils révélé quelle est l'ampleur des dégâts de la loi 3DS ?

Savent ils donner une perspective pour l'avenir des infrastructures et de celles et ceux qui assurent leur fonctionnement ?

Sauront-ils dire non aux demandes incohérentes et destructrices ?

Savent-ils déjà quelle forme prendra l'intervention de l'État par la suite ?

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris

N° spécial :
Mise en œuvre de la loi 3DS – avenir des DIR
Réunion du 16 septembre 2022
avec la DGITM par interim

Pourquoi cette réunion et pourquoi maintenant ?

- point de situation sur le volet routier « à date » (cf diaporama [ICI](#))
- éléments sur le volet RH
- mise en place de la « concertation »



Colm

Quelle est l'ampleur des dégâts au vu de la situation présentée ?

- A moins de 15 jours de la date fatidique, une vision très partielle ne permettant pas de mesurer l'ampleur globale des transferts. Une chose est maintenant certaine au vu des demandes déjà exprimées, certaines DIR, à commencer par la DIRMED, seront très fortement impactées.
- L'administration s'engage à fournir sans date précise en octobre l'état des lieux complet des demandes.
- Entre octobre et novembre la DGITM et les DIR fourniront les éléments éclairant le ministre/les préfets de région sur les arbitrages qui sont de leur ressort

LA POSITION DE L'ETAT EST CLAIRE, SI UNE COLLECTIVITE SE DECLARE, LE RESEAU PART !

LA DGITM ET LES DIR PROPOSERONT EVENTUELLEMENT DE DIRE NON, MAIS IL N'Y A AUCUN GARDE FOU TECHNIQUE (CONTINUITÉ ITINÉRAIRE, MAINTIEN EXISTENCE D'UNE DIR) QUI PREDOMINE SUR LES CONSIDERATIONS POLITIQUES

Quelles garanties pour les agents ?

Rémunération : la garantie est « totale » (heures supplémentaires et astreintes comprises) ... jusqu'en 2023. Dès que la collectivité aura la main, aucune garantie n'est apportée pour la suite.

Mobilités : aucune mobilité forcée en théorie, le principe retenu étant le « volontariat ». Oui mais cela vaut aussi pour les collectivités, qui n'auront obligation d'aucune sorte de recruter sur les postes transférés financièrement. Seuls les postes intégralement concernés par le transfert vers une collectivité le seront.

Quelle concertation au niveau national ?

FO rappelle que l'administration s'était engagée à faire un véritable retour d'expérience sur les rémunérations des agents transférés à la CEA pour apprécier la crédibilité du respect de garanties de maintien ce celles-ci.

La concertation au niveau national pourrait porter :

- sur la convention type qui sera à décliner ensuite entre l'État et chaque métropole/département.
- sur un document cadre des garanties individuelles

Quelle concertation au niveau local ?

Aucune n'est prévue, c'est inacceptable en l'état.

FORCE OUVRIERE :

- rappelle son opposition sur les principes 3DS et l'absurdité de sa mise en œuvre
- exige les moyens financiers pour garantir sur une plus longue période les rémunérations des agents impactés. A restructuration exceptionnelle « moyens exceptionnels »
- exige également que des moyens exceptionnels soient dégagés pour que, au vu de l'ampleur de la déstructuration annoncée, le « volontariat » se traduise par un réel choix pour chaque agent de son avenir professionnel

A CE STADE, L'ANNONCE DU RECOURS AUX SEULS MOYENS UTILISÉS DANS LE CADRE DES RESTRUCTURATIONS DE SERVICE DEPUIS 2020 N'EST CLAIREMENT PAS À LA HAUTEUR